



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Uccle
Service de l'Urbanisme
Monsieur Jonathan Biermann
Echevin
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le 16/12/2022

N/Réf. : UCL20350_700_PU UCCLE. Dieweg, 49 (arch. A. POMPE 1923)
Gest. : 16467052022 (= inventaire / PPAS 29bis Quartier Clijveld)
V/Réf. : Kheddouml lbtissam PERMIS D'URBANISME : rénover et transformer une maison et
Corr: 16/XFD/1858011 diviser la parcelle en deux
NOVA : Demande de la Commune du 15/11/2022

Avis de la CRMS

Monsieur l'Echevin,

En réponse à votre demande sous objet, reçue le 15/11/2022, nous vous communiquons *l'avis défavorable* rendu par notre Commission en sa séance du 14/12/2022.

Objet de la demande

La demande concerne la rénovation et transformation d'une maison, et division en deux de sa parcelle, d'une habitation particulière construite en 1923 par l'architecte Antoine Pompe pour le compte du peintre Georges Oor.

Antécédents utiles

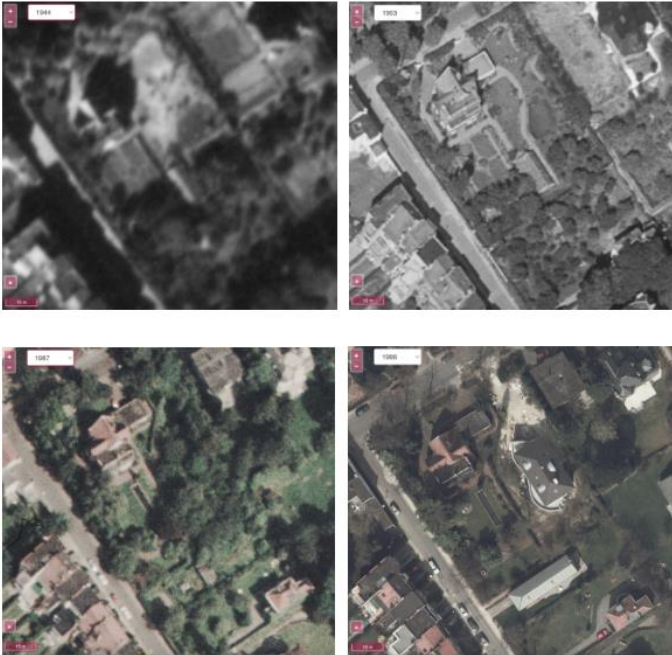
1. La maison sise Dieweg 49 est reprise (*voir fiche y relative et reportage photographique jointe en Annexe 1*) dans l'étude menée par la CRMS en 2009-2010 et réalisée par les AAM dans le cadre de **l'étude consacrée à l'œuvre de l'architecte Pompe**. Ce travail a confirmé le caractère exceptionnel de l'œuvre d'Antoine Pompe (1873-1980), qui est une des personnalités les plus importantes de l'architecture belge de la première moitié du XX^e siècle. Son parcours professionnel témoigne d'une grande cohérence, conférant un intérêt égal aux différentes typologies abordées tout au long de sa carrière.
2. Un projet est introduit en 2016, pour transformer, moderniser et étendre la maison. Un permis est délivré mais n'est pas mis en œuvre et l'immeuble est revendu. L'avis de la Crms était : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/583/UCL20350_583_Dieweg_49.pdf
3. Le nouveau propriétaire a « investi/occupé » les lieux et a réalisé, sans permis et de façon chaotique, des travaux dans l'irrespect le plus total de l'œuvre de Pompe. On observe plusieurs démolitions de dispositifs intérieurs et extérieurs. Une partie des menuiseries extérieures (portes et fenêtres) ont été remplacées par de nouvelles menuiseries en bois naturel avec double vitrage. A l'intérieur, une cuisine avec îlot a été improvisée dans le séjour, les pièces d'eau ont été transformées (chauffe-eau, conduite, cabine de douche, ...). L'escalier secondaire entre le premier étage et le grenier a été démolit et un nouvel escalier mis en œuvre, ... La clôture et le portail d'entrée sont démolit et les abords fort malmenés. Le dossier actuel ne fait pas l'inventaire des démolitions mais joint un reportage photo de l'intérieur et de l'extérieur de l'immeuble fin novembre 2021, un mois avant l'acquisition par le présent propriétaire (demandeur du présent PU) : le constat général est désolant et sans appel !

1/43

4. Fin 2021, le nouveau propriétaire, demandeur de ce PU, acquiert le bien. Par mesure de conservation, la couverture de la toiture a déjà été renouvelée à l'identique, en début d'année 2022 car l'ancienne toiture n'était plus étanche (tuiles – tuiles de faite manquantes)

Historique et description du bien

De facture cottage/moderniste d'inspiration Art Déco, la plus grande partie de la construction date de 1923. Tel qu'en atteste une demande de permis pour l'ajout d'une buanderie et la transformation de la façade, il semble que la maison ait subi des modifications en 1928 sans qu'elles ne puissent toutefois être identifiées précisément. Ceci explique sans doute les divergences entre les plans de la situation d'origine et les plans de la situation existante dans le PU de 2016 (cf. antécédents ci-dessus).



Les trois garages à gauche de la villa ont été construits avant 1953 (voir vue aérienne BRUCIEL). La conciergerie en fond de propriété date quant à elle de 1929. Le jardin, visible sur BRUCIEL dès 1944 est très certainement conçu pour la maison d'origine. On y observe des pelouses traversées de chemins sinueux, un jardin plus géométrique autour d'un massif (ou vasque ?) central, un bassin en longueur, la plantation d'arbres en bordure de voirie, ... On note cependant une amputation d'une partie de la parcelle, à l'arrière des garages, la partie pour la construction d'une maison, entre 1987 et 1996 (voir BRUCIEL).

Les piliers d'entrée en briques, assorties à celles du parement de la maison et le portail en bois ont disparu après 2016. Il reste vraisemblablement encore des revêtements autour de la maison : pavement en briques sur chant, en épi, typique des années 1920.

Les façades de la maison sont en parement de briques de teinte jaune-orange tandis que sur les plans d'origine, on note un bardage de type Eternit. Les façades avant et latérales présentent d'importants pignons. L'arrière est une façade droite surmontée d'un toit plat. En retrait se dégage un petit pignon vitré situé au niveau des combles qui assure l'éclairage du lanterneau du hall. Les couvertures des différentes toitures à versant sont en tuile Pottelberg de couleur rouge. Certains bardages en PVC auraient été ajoutés dans les années '80. Les petit-bois qui assurent les divisions de certains châssis sur les plans de la situation existante de 2016 ne sont pas présents sur les plans d'origine. Pourtant, ces châssis semblaient être d'époque et l'auteur de projet, en 2016, postulait qu'il y en avait partout dès l'origine d'autant qu'il en subsiste la trace sur les ouvrants de quelques châssis.

Le plan s'organise autour d'un hall central rectangulaire ouvert sur deux niveaux dans lequel se trouve un escalier à galerie. Ce hall est éclairé par un lanterneau octogone dont la prise de lumière naturelle est assurée par un pignon vitré situé au niveau des combles en façade arrière. Accessible au départ du vestibule d'entrée, le hall distribue, au rez-de-chaussée, les différentes pièces de vie (séjour, salle à manger et à l'origine un garage). La cuisine et l'office connecté à la salle à manger sont accessibles depuis le vestibule. A l'étage, le hall donne accès aux différentes chambres (celle en façade avant abritait anciennement l'atelier du peintre Oor) et aux salles de bain (dont une remarquable au premier étage). Les combles permettaient l'éclairage du hall et contenaient quelques fonctions de service. Aujourd'hui, cette distribution originelle est encore lisible malgré les démolitions et travaux inacceptables intervenus entre 2016 et fin 2021 (cf. antécédents supra).

Le projet

La demande vise la rénovation du logement, avec démolition d'une partie des garages (construits avant 1953), la division de la parcelle en deux (cf. zone constructible autorisée par le PPAS 29bis Quartier Clijveld), la construction d'une piscine et d'importantes modifications des abords.

1. INTÉRIEURS

- Renouvellement de toutes les techniques ;
- révision de la plupart des finitions intérieures (beaucoup a déjà été démolis) ;
- les parquets seront restaurés ou remplacés à l'identique ;
- mise en œuvre de menuiseries intérieures (portes), semblables à celles de l'époque de la construction ;
- restauration escalier et verrière du hall.

RDC

- Démolition partielle du garage, élargissement des baies de portes pour accueillir deux voitures. la toiture plate sera recouverte d'une toiture végétale ;
- cuisine remise à son emplacement d'origine et ouverture de la baie entre cuisine et séjour ;
- démontage mur escalier de service (qui n'existe déjà plus au RDC) ;
- suppression du mur de séparation dans la cuisine ;
- rabaissement du sol surélevé dans le séjour ;
- agrandissement de la baie entre séjour et hall ;
- nouvelle chambre d'amis avec douche au rez-de-chaussée ;
- remplacement des fenêtres au RDC qui n'ont pas encore été renouvelée et adaptation à la nouvelle organisation ;
- enlèvement des bacs à volets.

ETAGE 1

- Agrandissement chambre principale avec dressing et SDB privative : modification du niveau du sol de la SDB ;
- suppression de la cloison de la deuxième chambre et réouverture de l'ancienne terrasse ;
- nouvelle salle de douche dans la chambre 3 ;
- création d'une chambre et SDB partagée à front de rue.

GRENIER

- Grenier aménagé en espace multifonctionnel (bureau, séjour, coin jouets des enfants, etc.) ;
- petit sanitaire ;
- rénovation de la terrasse existante.

2. FACADES

- Remplacement des fenêtres qui n'ont pas encore été renouvelées ;
- adaptation de certaines baies à la nouvelle organisation (ex : fenêtre SDB chambre principale) ;
- suppression des bacs à volets ;
- restauration de la terrasse au premier étage en façade arrière ;
- restitution des couvre-murs du garage ;
- habillage du pignon de la façade à rue par un bardage en (composite de) bois ;
- maintien et nettoyage des façades en briques ;
- restauration des jeux de briques en saillie angle façade arrière ;
- mise dans une couleur de teinte blanc cassé des menuiseries.

3. AMENAGEMENTS EXTERIEURS

- Division en deux parcelles ;

- maintien et mise en valeur des arbres considérés comme remarquables, abattage des autres ;
- recréer un jardin répondant aux goûts de l'époque mais aussi aux goûts actuels par la création de "chambres de jardin" marquées par des graminées de taille moyenne ;
- remplacement des habillages de sol par de nouveaux habillages perméables ;
- agrandissement zone de verdure devant la maison ;
- une piscine sera installée

Avis de la CRMS

Entre 2016 et aujourd'hui, la maison a été extrêmement malmenée en l'absence de toute autorisation. Le constat est désolant et sans appel, et il est infractionnel pour une série d'interventions notamment en façades et au niveau du mur de clôture.

La CRMS se réjouit que le demandeur actuel ambitionne de remédier à cette situation, et annonce vouloir respecter le caractère de la maison tout en y apportant le confort moderne. Cet objectif se traduit dans une série d'intentions : respect de la volumétrie extérieure et de l'organisation intérieure autour de la cage d'escalier sous lanterneau, maintien des jeux de briques et retour au bardage style cottage, réouverture de la terrasse en façade arrière, réouverture du balcon de l'étage, rétablissement de certaines pièces du rez-de-chaussée, restauration de l'escalier et de la verrière, maintien de quelques parquets, mise en peinture claire des menuiseries extérieures...

Mais la CRMS estime que le projet ne va vraiment pas assez loin pour renouer avec le caractère remarquable de l'œuvre de Pompe qui est restée très bien conservée jusqu'aux travaux réalisés, en infraction entre 2016 et 2021 ; certaines destructions/altérations seront conservées dans le projet, notamment au niveau de menuiseries.

Aujourd'hui, le nouveau propriétaire, dont les intentions sont louables, base en effet son dossier sur une situation « droit » qui est, en réalité, celle de la situation « projetée » du PU de 2016. Or ce permis n'a pas été mis en œuvre : il ne constitue donc pas une situation de « droit ». **La CRMS demande, au minimum, de considérer et d'imposer le retour à la situation « existante » (et donc à priori de « droit ») du PU de 2016 (voir Annexe 3) (voir aussi Annexe 1 qui documente l'état de la maison en 2009-2010. Cet état est supposé être conforme à la situation « existante » du permis de 2016 puisqu'à la connaissance de la CRMS, il n'y a pas eu de permis entre l'étude des AAM en 2009-2010 et le permis de 2016).** De cette manière, on pourra déjà renouer avec :

- les cheminées ;
- les emplacements de baies (ne pas accepter l'uniformisation de baies voisines), châssis et menuiseries extérieures ;
- les pignons débordants/saillants (dans le projet ce dispositif est abandonné) ;
- le mur de clôture et le portail en bois.

La CRMS invite en outre à aller plus loin et, sur base d'une comparaison fine avec les plans d'origine (voir Annexe 2), à opter pour une reconstitution fidèle de certains éléments d'origine qui avaient disparu en 2016 (avec un permis ?) et qui participaient pleinement à l'identité de l'œuvre :

- les divisions de châssis aux petit-bois (dans le permis de 2016, l'auteur de projet indiquait que, suite à ses recherches, tous les châssis en étaient équipés) ;
- les bardages (le demandeur en propose certains, ce qui est positif mais il devrait fonder son projet sur une connaissance plus fine et fidèle de ce qui a existé : détail, matériau, traitement, ...).

La CRMS encourage par ailleurs la réalisation de quelques sondages stratigraphiques sur les menuiseries afin de définir la teinte d'origine comme choix de couleur de menuiseries.

A l'intérieur, la CRMS plaide pour le maintien et la restauration de tous les dispositifs et finitions encore en place, carrelages, parquets, sols, plafonds, menuiseries, et encourage à préférer le maintien au

remplacement à l'identique lorsque les dispositifs sont encore en place (parquets, menuiseries, carrelages, plafonds, ...). Elle attire l'attention sur l'ancien vestiaire et la salle de bain de l'étage qui devraient être conservés en l'état, tout comme l'estrade du piano et du "cosy corner", qui participe de l'identité de l'espace.

Pour les abords, la CRMS n'est pas favorable à la division de la parcelle et juge que le jardin mérite d'être documenté car, malgré sa réduction / amputation survenue entre 1977 et 1996, la partie subsistante et de taille participe à la valorisation et au concept de la villa moderniste. Elle mérite d'être revalorisée, dans son concept originel notamment dans son dessin, le choix des essences (les graminées semblent ici peu adaptées au contexte) et celui du bassin originel. La CRMS n'est pas favorable à la disparition des allées faites de briques sur chant en épi (qui seraient remplacés par des pavements en dalles de gazon) tout à fait typiques de cette architecture et rappelle la nécessaire fidèle reconstitution du mur d'entrée avec ses piliers de briques et portillons en bois des deux entrées.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. : hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; kbogaerts@urban.brussels ; ahanson@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; ikheddoumi@uccl.brussels ; adeblock@uccl.brussels ; nstroomer@uccl.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels

ANNEXE 1

Antoine Pompe

Antoine Pompe (1873-1980) compte parmi les personnalités incontournables de l'architecture belge de la première moitié du XX^e siècle. Dès sa première œuvre personnelle (1910), il devient une figure de proue de la génération progressiste qui se situe entre les pionniers de l'Art Nouveau et la naissance du mouvement moderne. Défenseur d'une « architecture de la raison et du sentiment », il refuse à la fois l'imitation des styles du passé et les positions dogmatiques du style international.

Fils d'un orfèvre bruxellois, Pompe suit une longue formation qui lui donne une maîtrise particulièrement complète de la pratique architecturale. Il suit les cours de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles (1886-1889) puis fait des études d'art appliqué à la Kunstgewerbliche Schule de Munich (1891-1893). Il travaille ensuite dans plusieurs entreprises associées au bâtiment : tapis, ferronnerie, construction métallique, fonderie, mobilier. Dessinateur virtuose, il est aussi employé par des architectes de renom tel Victor Horta. Associé à l'architecte Adhémar Lener, il remporte le concours pour la construction de l'Hôtel Palace, place Rogier à Bruxelles (1908). L'ampleur du bâtiment de 500 chambres considéré comme le premier « gratteciel » de la ville, la modernité des services, la qualité du plan, des façades et des intérieurs dessinés par Pompe, la rapidité exceptionnelle du chantier qui s'achève en onze mois, en font un événement dans l'histoire architecturale de la capitale. Deux ans plus tard, Pompe conçoit une première œuvre personnelle majeure qui le place à l'avant-plan du débat architectural : la clinique du Dr Van Neck à Saint-Gilles (1910). L'originalité de la façade qui se modèle sur les spécificités du programme sans références stylistiques identifiables est considérée comme le point de départ d'une architecture moderne, rationnelle et inventive, qui dépasse l'éclectisme et l'Art Nouveau.

De 1911 à 1921, Pompe s'associe à l'architecte Fernand Bodson (1877-1966) dans des projets qui mêlent engagement idéologique, inventions formelle et technologique : petits bâtiments aux façades dépouillées et aux détails inventifs, projets de pont et de château d'eau en béton armé (1910), projet de crématorium (1912), projet de maison du Peuple à Liège (1914), mobilier pour logement ouvrier (1914). Animés par le même idéal philanthropique et social, ils comptent parmi les principaux protagonistes de la préparation de la reconstruction après la guerre et de la naissance du mouvement des cités-jardins. En 1919, ils réalisent une partie de la cité-jardin modèle Batavia à Roulers, expérience qui doit permettre de fixer les conditions du programme de construction d'habitation à bon marché lancé par le gouvernement. Pour la firme De Smaele, Pompe met au point un procédé de construction par blocs préfabriqués en béton creux (système DS) qu'il utilise dans quatre maisons du chantier expérimental de la cité de La Roue à Anderlecht (1921) et dans une cité à Hautrage (Luxembourg, 1921). Il édifie ensuite deux quartiers dans la cité-jardin du Kapelleveld à Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert, aux côtés de Huib Hoste, Louis Van der Swaelmen, Paul Rubbers et Jean-François Hoeben (1922-1926).

Privé de commandes publiques, Pompe se consacre principalement à l'habitat. Dans les programmes modestes, il explore avec minutie et sans dogmatisme tous les paramètres de l'habitat minimum : simplicité des formes, économie des matériaux et de la mise en œuvre, densité des plans qu'il adapte avec souplesse à chaque contexte, relation subtile à l'environnement. Derrière cette approche rationnelle, la qualité pittoresque des volumes et des cheminements, la sensualité des matières, le caractère discrètement anthropomorphe des certains détails, la lumière tamisée des intérieurs, rappellent son attachement à une approche humaine et émotive de l'architecture. La clinique de la rue Boduognat à Bruxelles (1925), un des rares programmes à dimension monumentale de sa carrière, associe de manière particulièrement réussie une traduction rationnelle des structures et du programme à une esthétique expressionniste jouant sur les volumes, les matériaux, les textures et les couleurs. Plusieurs transformations sont l'occasion de développer une approche originale de la notion

d'économie constructive (immeuble avenue Jeanne à Ixelles, 1936) qui trouve sa formulation la plus complète dans l'aménagement de sa maison personnelle, rue du Châtelain à Ixelles (1937).

Lorsque Henry van de Velde crée en 1926 l'Institut supérieur des arts décoratifs de la Cambre, il confie à Pompe le cours de mobilier que celui-ci assure jusqu'à sa retraite (1939). Dès cette époque, Pompe qui se qualifie de « pseudo-moderniste », adopte une attitude critique vis-à-vis de l'évolution du mouvement moderne, position qui suscitera des heurts avec son directeur. Durant toute sa carrière, il développe ses idées non-conformistes dans des articles polémiques publiés dans la plupart des revues d'architecture belges (*Tekhné*, *Art et Technique*, *L'Emulation*, *Le Document*, *Le Home*, *Clarté*). Pendant la Deuxième Guerre mondiale, il rédige un livre inédit *Le superhomme ou l'homme de demain*, qui dénonce avec ironie l'utopie d'une architecture purement fonctionnaliste.

Cadre géographique et intérêt patrimonial

Antoine Pompe a construit exclusivement en Belgique. La plus grande partie de son œuvre est située dans la Région de Bruxelles-Capitale où il réside durant toute sa carrière ; on y trouve environ 80 % de ses réalisations, qui couvrent toutes les périodes de son activité (entre 1908 et 1950) et toutes les facettes de son travail.¹ Cette concentration de ses bâtiments dans les communes bruxelloises permet d'aborder, de (faire) visiter et d'étudier de manière particulièrement aisée l'ensemble de son œuvre. Elle donne aussi à la Région bruxelloise une responsabilité essentielle dans la préservation et la mise en valeur de son travail.

De manière générale, l'œuvre architecturale de Pompe a été conservée dans un état relativement satisfaisant si on la compare à celles d'autres figures marquantes de l'architecture belge de la première moitié du XX^e siècle, tels Henry Lacoste (1885-1968), Victor Bourgeois (1897-1962), Louis-Herman De Koninck (1896-1984). Sur un quarantaine de bâtiments ou d'ensembles réalisés dans la région bruxelloise, on en conserve environ trente. Il subsiste des exemples majeurs de toutes les étapes et de presque tous les aspects de son travail.² Un examen plus approfondi dévoile cependant une situation préoccupante. La visite en 2009-2010 de la plupart des intérieurs s'est révélée globalement décevante. Beaucoup de bâtiments ne conservent que des vestiges limités de la conception spatiale et de l'aménagement intérieur d'origine. Par ailleurs, une proportion importante des édifices ont connu des transformations récentes,³ sont en cours de transformations, ou font l'objet d'une demande de transformation.⁴ La plupart de ces interventions altèrent de manière significative l'intérêt patrimonial (extérieur et/ou intérieur) de l'édifice. Pour des raisons diverses –à la fois techniques, économiques et sociologiques– beaucoup de ces bâtiments réalisés entre 1908 et 1950 arrivent au terme d'un cycle de vie « naturel » où l'usage d'origine, la conception formelle et la conception technique formaient un ensemble indissociable. La disparition de certains usages ou activités, les pressions immobilières, la nécessité de remplacer ou de réparer certains éléments du bâti, imposent une réflexion urgente sur la manière de conserver ces édifices en préservant l'essentiel de leur valeur patrimoniale.

¹ Parmi les principales réalisations d'Antoine Pompe en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale, on trouve en Wallonie la petite cité-jardin d'habitation à bon marché en système DS à Hautrage (Hainaut) 1921 et la transformation du château de Virelles (Luxembourg), 1932. En Flandre, la cité-jardin Batavia à Roulers (collaborateur Fernand Bodson, urbaniste Raphaël Verwilghen), 1919 ; plusieurs habitations à Rhode-Saint-Genèse, 1927-1928 ; un magasin de bijouterie, place du Meir à Anvers, 1931 ; une villa, rue du Sanatorium à Alsemberg, 1933. Avant 1918, Antoine Pompe et Fernand Bodson ont conçu plusieurs projets, non réalisés, à Liège (maison du Peuple « La Populaire, 1914) et à Dinant (projet de reconstruction, projet de pont, 1917).

² On ne conserve pas d'exemple de vitrine de commerce.

³ Entre 2004 et 2009.

⁴ Presque un tiers des bâtiments. Plusieurs autres verront très probablement un changement d'affectation et/ou de propriétaire au cours des années qui viennent.

Pompe n'a pu traiter qu'un nombre assez limité de programmes architecturaux ; sa production est consacrée principalement à l'habitat individuel, modeste ou aisé ; on lui doit également quelques petits immeubles à appartements, quelques bâtiments industriels, deux cliniques, quelques petits commerces, et le cas exceptionnel de l'hôtel Palace conçu en collaboration avec A. Lener. Par contre, il s'est consacré avec un intérêt égal à chaque typologie et à chaque aspect de l'élaboration d'un projet. Il n'est guère possible d'établir une hiérarchie entre les diverses facettes et périodes de son travail ; l'intérêt de sa personnalité tient en grande partie dans sa capacité d'aborder, durant toute sa carrière, avec la même qualité et la même originalité tous les aspects du travail d'architecte. Sa réflexion approfondie sur l'habitat modeste (« minimum »), la qualité volumétrique et spatiale des demeures aisées, son engagement dans la recherche de solutions techniques nouvelles (système DS dans la cité de La Roue), sa maîtrise urbanistique (cité du Kapelleveld), son approche originale de la notion d'économie constructive (maison rue du Châtelain, immeuble av. Jeanne), sa réflexion personnelle sur la couleur et le thème de l'ornement organique ou géométrique, constituent des éléments indissociables. Ils contribuent à définir un parcours professionnel d'une cohérence, d'une honnêteté et d'une lucidité exemplaires. A cet égard, une politique patrimoniale responsable doit s'attacher à préserver les exemples les plus significatifs de chacune de ces facettes de son œuvre.

Orientation bibliographique

- Antoine Pompe, « Réponse d'un moderniste à un vieillard », *Tekhné*, Bruxelles, 2^e année, n° 93, 4 janvier 1913, p. 929931.
- R. Cloquet, « La bataille (notes sur Ant. Pompe) », *Le Document*, Bruxelles, 3^e année, 1924, n° 25, p. 15.
- Ch. Van Bleyenbergh, « Un architecte moderniste belge, Antoine Pompe », *La Technique des Travaux*, Liège, 4^e année, déc. 1928, n° 12, p. 694696.
- Antoine Pompe, « Les propos d'un pseudo-moderniste », *L'Emulation*, Bruxelles, 49^e année, n° 3, mars 1929, p. 2123.
- *Rythme*, Bruxelles, n° 41, février 1965, numéro consacré à Antoine Pompe réalisé par Pierre Puttemans.
- Maurice Culot et François Terlinden, *Antoine Pompe et l'effort moderne en Belgique. 1890/1940*, Exposition organisée par les Archives de l'Architecture Moderne, Editions du Musée d'Ixelles, 1969.
- Pierre Puttemans, *Architecture moderne en Belgique*, (Histoire de l'Architecture en Belgique), Bruxelles, M. Vokaer, 1974.
- *Antoine Pompe ou l'architecture du sentiment*, catalogue de l'exposition organisée au Musée d'Ixelles du 18.12.1973 au 9.1.1974, Bruxelles, AAM, deuxième édition, 1975.
- Maurice Culot, « mon ami Fernand Bodson », *Archives d'Architecture Moderne. Bulletin d'information mensuel*, n° 9, déc. 1976, p. 720.
- « Antoine Pompe. Habitations économiques, maisons et villas », *Revue des Archives d'Architecture Moderne*, Bruxelles, n° 12, novembre 1977, p. 2340.
- Alfred Willis, « Pompe Antoine », dans *Macmillan Encyclopedia of Architects*, New York, The Free Press, 1982, vol. 3, p. 446447.
- Maurice Culot et Anne Van Loo (dir.), *Musée des Archives d'Architecture Moderne. Collections*, tome I, Bruxelles, AAM, 1986.

- « Pompe Antoine », dans *Encyclopædia universalis*, Paris, 1990.
- *Bruxelles, monuments et sites classés*, Région de Bruxelles-Capitale. Service des monuments et des sites, 1994, p. 272273.
- Eric Hennaut, « Antoine Pompe », dans Jean-Paul Midant (dir.), *Dictionnaire de l'architecture du XX^e siècle*, Paris, Hazan – IFA, 1996.
- *Région de Bruxelles-Capitale. Monuments et sites protégés*, Sprimont, Mardaga, 1999.
- Eric Hennaut, « Pompe Antoine », dans Anne Van Loo (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Anvers, Fonds Mercator, 2003.
- Pierre Puttemans, « Pompe Antoine », dans *Nouvelle biographie nationale*, 7, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2003, p. 293296.

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Façade nord-ouest
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Façade nord-ouest, partie gauche
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Façade nord-ouest
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Barrière d'entrée vers le Dieweg
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Façade nord-ouest, porche d'entrée
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Façade nord-ouest, porche d'entrée
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Façade nord-ouest, porche d'entrée, détail
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Façade nord-ouest, porche vers la buanderie
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Façade nord-ouest, pignon
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Die weg



Façade latérale sud-ouest,
entrée de l'ancien garage
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Façade latérale sud-ouest, pignon
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Façade latérale sud-ouest, détail du bardage
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Façade latérale nord-est, rez-de-chaussée
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Façade latérale nord-est, pignon
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Façade latérale nord-est, fenêtre du rez-de-chaussée (salle à manger)
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Façade latérale nord-est, vue sur les garages
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Ancienne façade latérale nord/est (garage actuel)
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Façade arrière sud-est
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Façade arrière sud-est
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Façade arrière sud-est
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Façade arrière sud-est, étage, détail de l'ancienne terrasse
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Façade arrière sud-est, porte centrale
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Façade arrière sud-est, auvent de la porte centrale
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Façade arrière sud-est, rez-de-chaussée, fenêtre de la salle à manger
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Hall, vue depuis le premier étage
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Hall, départ de l'escalier
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Hall, rez-de-chaussée, placards
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Hall, mezzanine vers la façade avant
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Hall, mezzanine vers la façade avant
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Hall, mezzanine vers la façade avant, vue du rez-de-chaussée
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Hall, lanterneau
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Hall, lanterneau, détail
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Rez-de-chaussée, salle à manger et salon
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Rez-de-chaussée, salle à manger
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Rez-de-chaussée, salle à manger
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Rez-de-chaussée, plafond de la salle à manger
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Rez-de-chaussée, salle à manger, alcove
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Rez-de-chaussée, salle à manger,
lambris de l'alcove
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

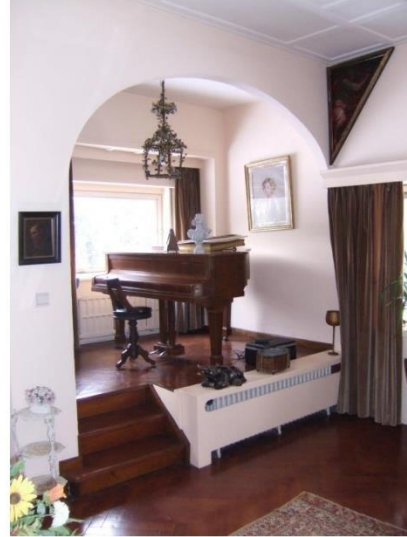


Rez-de-chaussée, salle à manger, plafond de l'alcove
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Rez-de-chaussée, salon avec estrade vers la façade sud-est (arrière)
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Rez-de-chaussée, salon, estrade vers la façade sud-est (arrière)
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Rez-de-chaussée, salle à manger, détail d'une poignée de porte
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Rez-de-chaussée, vestiaire
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Rez-de-chaussée, cuisine, vue vers le vestiaire
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Rez-de-chaussée, office, escalier vers l'étage
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Rez-de-chaussée, cuisine, sol
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Rez-de-chaussée, cuisine, fenêtre et porte vers le jardin
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Rez-de-chaussée, laverie, fenêtre vers la rue
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Rez-de-chaussée, office
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Rez-de-chaussée, vue de la salle à manger
vers l'office
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Rez-de-chaussée, ancien garage, actuellement bureau
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Étage, fenêtres de l'atelier
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Étage, WC à côté de la chambre d'amis
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Étage, chambre d'amis
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



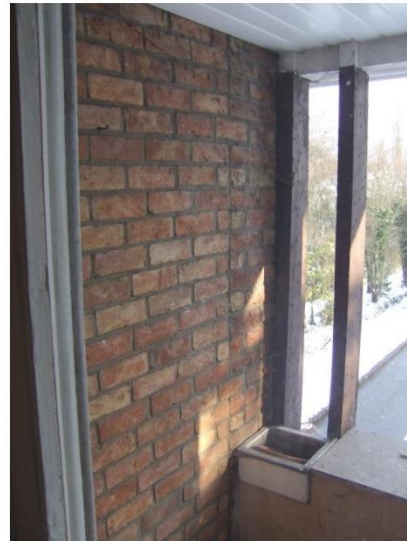
Étage, ancienne terrasse,
actuellement salle de bain
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Étage, ancienne terrasse,
actuellement salle de bain
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Étage, ancienne terrasse,
actuellement salle de bain,
porte vers la chambre
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Étage, mur de la terrasse
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Etage, grande chambre
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Etage, grande chambre,
porte vers la salle de bain
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Etage, portes non peintes
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Étage, salle de bain de la grande chambre
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Étage, salle de bain de la grande chambre
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Étage, salle de bain de la grande chambre
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



Combles, pignon vers le sud-est
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)



Toitures, pignon vers le sud-est
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010

Villa pour G. Oor, Dieweg 49 à Uccle, 1923



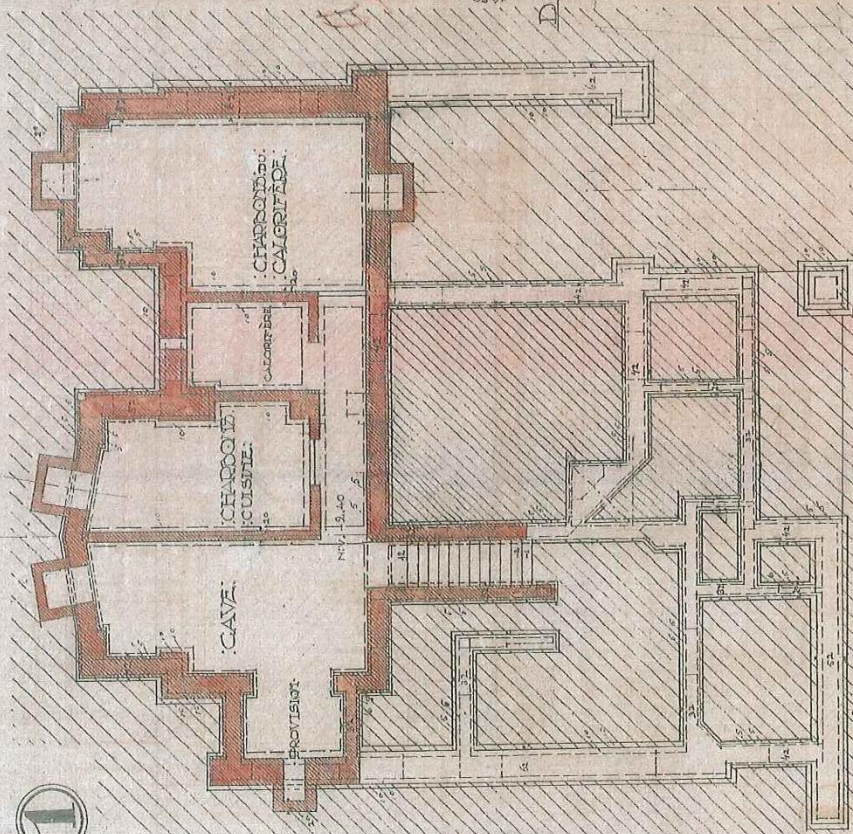
Comble, lanterneau au dessus du hall
(Photo E. Hennaut - L. Liesens /AAM, 2010)

ANNEXE 2

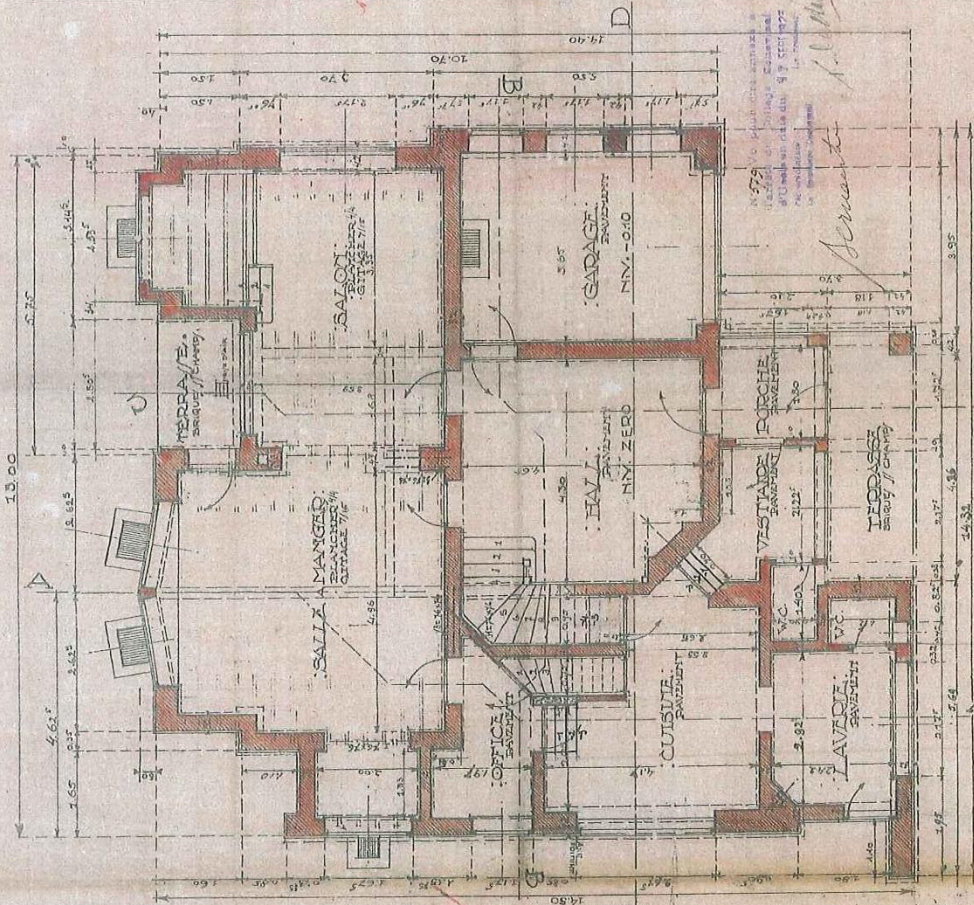
HA-BITATION · 00R.
du DIEWEG à
UCCLE

①

Sur les double explication on fera plan de
détails en indication de tous les détails
de la charpente, de la plomberie, de
la menuiserie.



· SOUS-SOLS ·



· REZ-DE-CHAUSSEE ·

ECH. : 0.02/100

· LE PAVEMENT DES CALES EST EN CARREAUX DE CIMENT SUR LIT DE SABLE · LES DIMENSIONS NON COUÉES SONT À DÉTERMINER À L'ÉCHELLE

HABITATION 000°
 AU DIEU-É
 UCCLE.

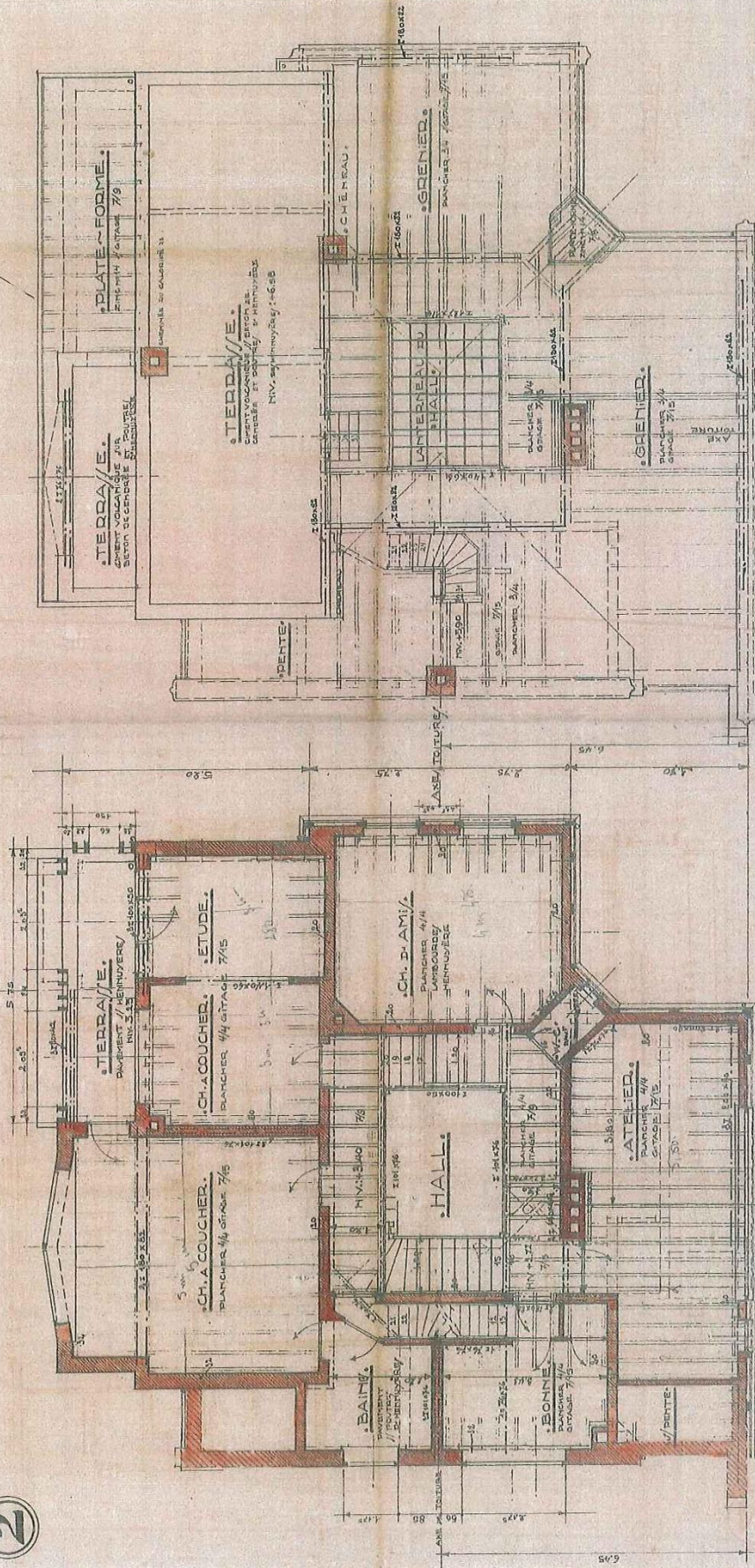
(2)

État en double expédition pour les plans
 au dit sieur, le 20 août 1877
 en date de ce jour. Le propriétaire:

M.

N° 59 Vu pour être annexé à
 l'arrêté du Collège Provincial
 d'Uccle en date du 7 mai 1877
 par le Collège
 Le Président

Devant



1er ÉTAGE

0 COMBLE

LES INDICATIONS NON NOTÉES SONT À PRENDRE À L'ÉCHELLE.

Echelle: 0.02 / 1.00

HABITATION + OOR
 ou DIEVES
 UCCLF

3

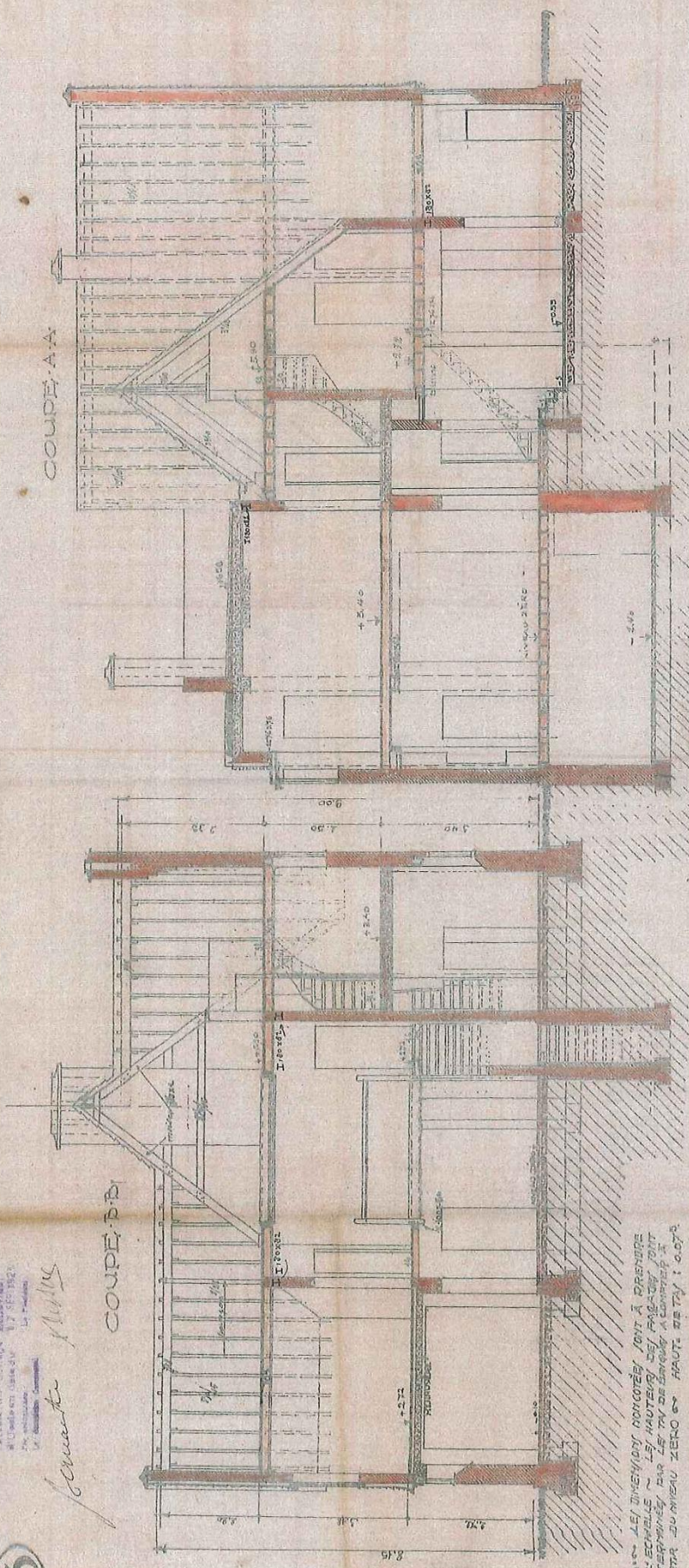
Est en dalle composite, pour la joint à une
 armature en acier, et pour la joint à la
 four

du 2 30 août 1955

pour la
 pour la
 pour la

COUPE D-D

COUPE A-A



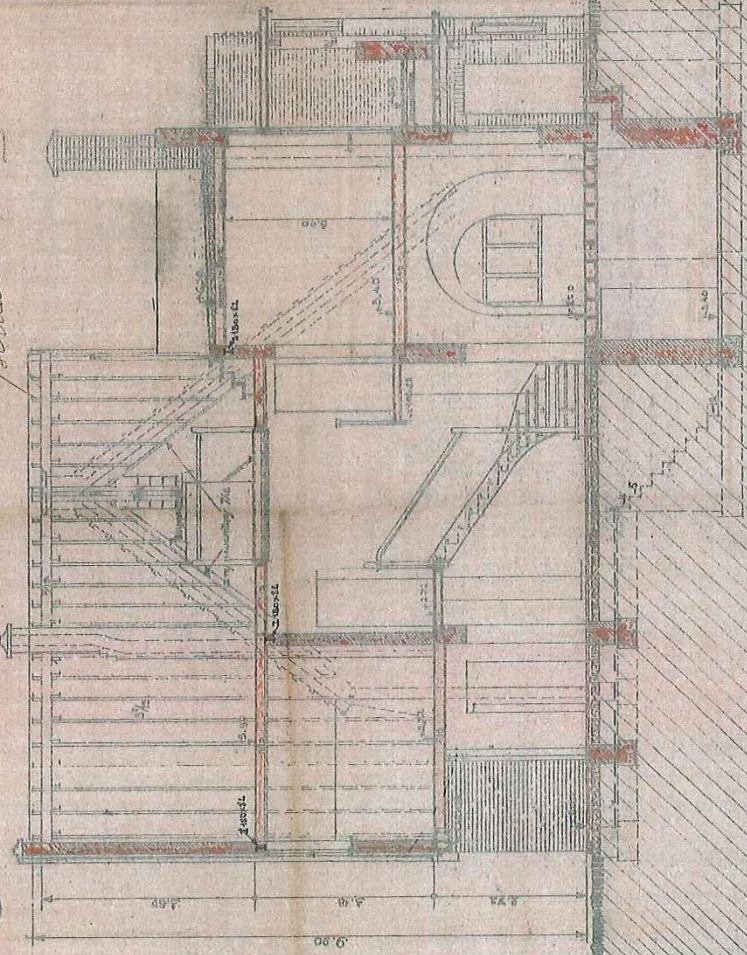
NE PAS LEI DIMENSIONNER, JOINT À PRENDRE
 LE MATÉRIEL, SEI MATÉRIEL, SEI MATÉRIEL, JOINT
 À PRENDRE, PAR LE SEI MATÉRIEL À COMPTER
 PARTIR DU NIVEAU ZÉRO → HAUTEUR SEI : 0.07

ECH: 1/50

HABITATION OOR.
 AL DIEWEG
 UCCLE

4

COUPE C-C.

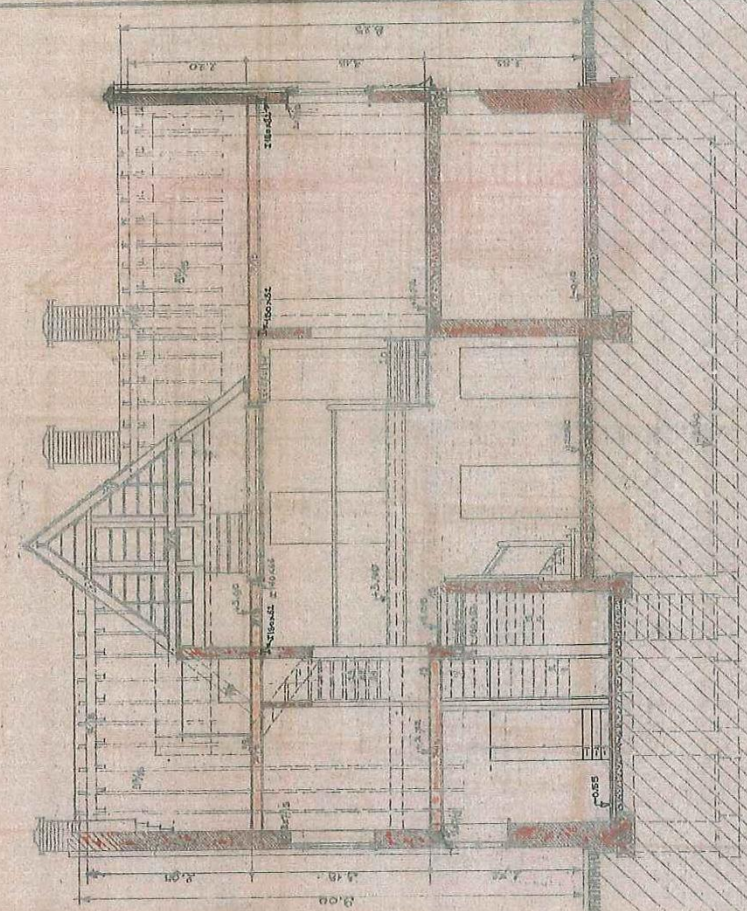


Tout en double explication pour les plans à ma demande
 en autorisation de l'Etat en date de
 Bruxelles le 25 août 1905

N 579 VC Pour les plans à
 l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat

Armande M. M. M.

COUPE D-D.



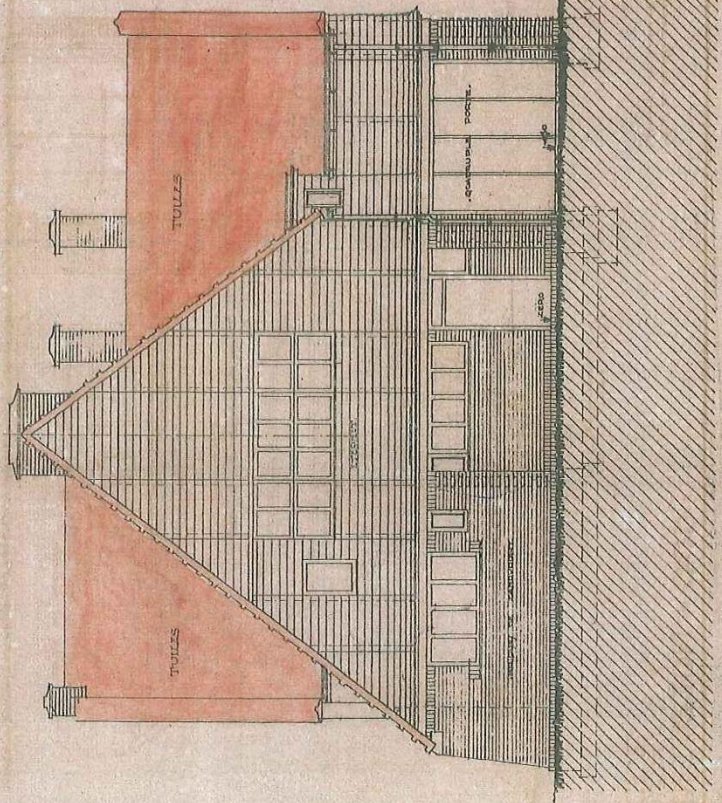
LES DIMENSIONS HORIZONTALES (LONG ET LARGEUR) SONT EN METRES ET LES HAUTEURS (HAUTEUR DE LA TOITURE, HAUTEUR DES FAÇADES, HAUTEUR DES PORTES) SONT EN METRES ET LES HAUTEURS DES PORTES SONT EN METRES.

HABITATION « OOR »
 au DIEVEG &
 UCCLE



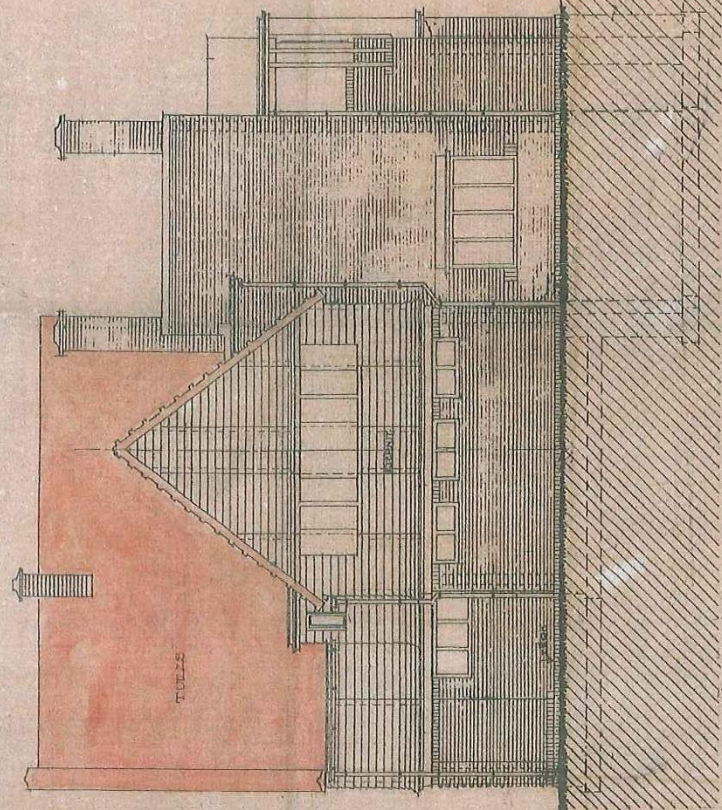
*Tout en double exposition à l'est et à l'ouest.
 L'ensemble est entièrement en bois.
 1921.*

: FACADAINO :



1921 pour être élevée.
 L'ensemble est entièrement en bois.
 1921.

: FACADITION :



M.

Armande 1921

.N-B. LEI HAUTEUR, SONT DETERMINÉES PAR LEI TAI DE BRQUEI & COMPTER & RAPPORT DU MUR ESERO ~ HAUTEUR DE TAI : 2,07 ~ LEI DIMENSION, NON COTÉES, SONT A PRENDRE A L'ESCHELLE.

FABRICATION OOB.
 AU DIEUX A UOCLA.

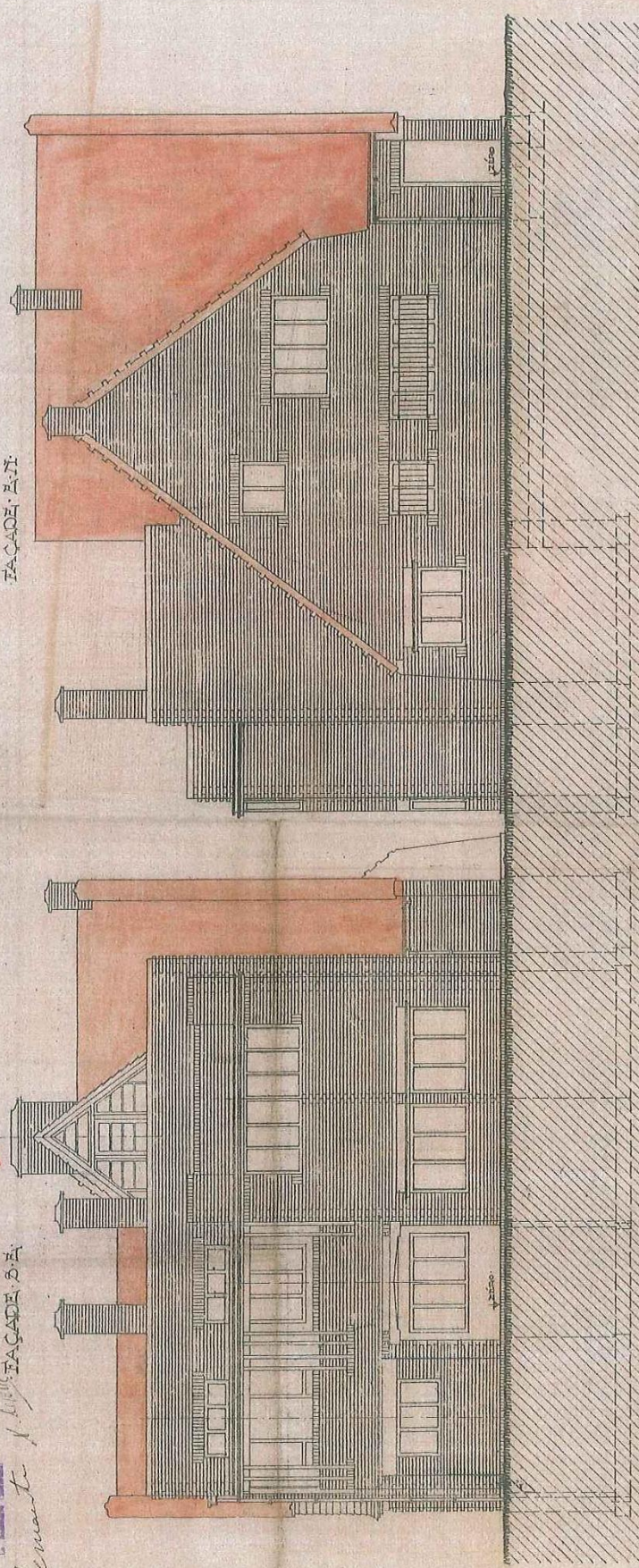
1179 Va pour les titres
 dans le catalogue
 de la maison de la rue
 de la République
 La Rochelle

6

Je maintiens l'avis FACADE D'A

Est en double exposition, la face à ma
 demande en construction de telle en tête
 de ce plan
 Le propriétaire
 J. M.

FACADE A-NI



N.B. LES DIMENSIONS NON COTÉES SONT A PRENDRE A L'EGALLE. LES HAUTEURS DES FACADES SONT DÉTERMINÉES PAR LES PAS DE BRUIS A COMPTER A PARTIR DU NIVÉAU -- HAUT DE PAS -- ECH. 0 02/100

ANNEXE 3

TOUTES LES COTES DE HAUTEURS INDICIEES EN PAIN SONT DONNEES PAR RAPPORT AU NIVEAU SOL R+0

| | | | |
|---------------------------|---|--|-------------------------|
| REGION | BRUXELLES CAPITALE | | |
| COMMUNE | COMMUNE D'UCCEL | | |
| MAÎTRE DE L'OUVRAGE | Association d'habitants "Le Village de la Chapelle" (1901 rue de la Chapelle, 11300 Uccel) | Association d'habitants | Association d'habitants |
| PROJET | RENOUATION ET EXTENSION D'UNE HABITATION PARTICULIERE | | |
| SITUATION | Dierweg #9 1180 Bruvelles | CADASTRE: SECTION E/P 248/N/4 -248/1/4 et 248/1/5 | |
| AUTEUR DE PROJET | A. A. C. Boris COINGS 13 14, rue de la Chapelle 11300 Uccel Tél: 02 20 20 31 11 Fax: 02 20 20 13 48 www.aac.be | Ingénieur ARCHITECTE Ingénieur ARCHITECTE Ingénieur ARCHITECTE Ingénieur ARCHITECTE Ingénieur ARCHITECTE | |
| STABILITE | Bureau d'études I.E. L. de la Chapelle, 11300 Uccel | Construction de la commune d'Uccel 14, rue de la Chapelle 11300 Uccel Tél: 02 20 20 31 11 Fax: 02 20 20 13 48 | |
| CONSEILLER FEB - IS | Isabelle COINGS 14, rue de la Chapelle 11300 Uccel Tél: 02 20 20 31 11 Fax: 02 20 20 13 48 | Ingénieur ARCHITECTE Ingénieur ARCHITECTE Ingénieur ARCHITECTE Ingénieur ARCHITECTE | |
| ACOUSTIQUE | | | |
| BUREAU DE CONTROLE | | | |
| COORDONNATEUR DE SECURITE | | | |
| ENTREPRESES | | | |
| OBJET | PERMIS D'URBANISME | | |
| ECHELLE | 1/100 | | |
| DATE | 09/10/2015 | | |
| MODIFICATION | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 | | |
| DATE | PLAN PU 02 15/178 | | |